

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,  
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-019 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
- VU le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 89-221 du 15 Juin 1989 portant nominations des Membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Procès-verbal de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin, tenue du 02 Juin au 02 Juillet 1998 ;

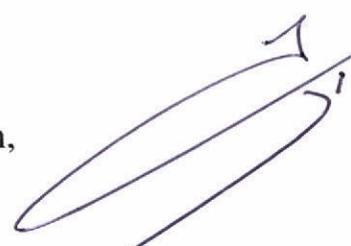
**DECRETE :**

**Article 1er** : Est nommé à titre normal et militaire au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite Social pour prendre rang à compter de la date de la réception, le Sergent AKOCHAYE AYEDJO Barthélémy de l'Armée de Terre des Forces Armées Béninoises.

**Article 2** : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 30 Juillet 1998

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



**Mathieu KEREKOU**

Le Grand Chancelier de l'Ordre National  
du Bénin par intérim,



**Grégoire-Gilbert GBENOU**

**Ampliations** : PR 4 - CC 2 - CS 2 - MINISTERES 18 - CES 2 - GCONB 20  
- SGG 4 - HAAC 4 - MESSGPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 -  
IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 -  
INTERESSE 1.